

6 mars 2019

(19-1362)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## NOTIFICATION DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION PRÉSENTÉE PAR LE GHANA

### QUESTIONS POSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS AU GHANA

La communication ci-après, datée du 4 mars 2019, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

---

Dans le document G/LIC/N/3/GHA/2, le Ghana indique qu'il n'applique aucun régime de licences d'importation depuis qu'il a aboli son régime de ce type en 1989. Dans les documents G/LIC/N/3/GHA/3 et G/LIC/N/3/GHA/4, il confirme qu'il n'applique toujours aucun régime de licences d'importation.

Toutefois, selon le Ministère ghanéen de l'alimentation et de l'agriculture (MOFA), les importateurs de viande et de produits carnés (volaille) doivent demander un permis d'importation avant que les produits soient admis dans le pays. La procédure de demande prévoit la fourniture de renseignements statistiques sur le type, l'origine et le poids du produit à importer. En outre, les importateurs doivent demander un permis d'importation provisoire puis obtenir, sous réserve du paiement d'une redevance et d'une inspection par le Directeur des services vétérinaires, un permis d'importation définitif pour que les produits avicoles puissent entrer au Ghana.

1. Pourquoi exiger un permis pour l'importation de volaille?
2. Pourquoi demander des renseignements statistiques? Ces renseignements doivent-ils être fournis en plus des formulaires de déclaration en douane qui peuvent être exigés?
3. Quelle est la durée de validité des permis d'importation?
4. Quelles sont les redevances associées aux permis d'importation?
5. Le gouvernement ghanéen impose-t-il des restrictions supplémentaires aux importateurs de volaille, telles que des restrictions de poids, par exemple?
6. Les importateurs de volaille doivent-ils obtenir des permis supplémentaires d'autres ministères?

Selon le MOFA, "*l'autorisation d'importer et la délivrance des permis d'importation provisoires et définitifs dépendront de la situation zoosanitaire dans le pays d'origine des produits*".

1. Qu'entend-on par "*situation zoosanitaire dans le pays d'origine des produits*"? Comment le Directeur des services vétérinaires détermine-t-il la situation sanitaire dans le pays d'origine? Le Ghana peut-il fournir des renseignements détaillés sur la manière dont les inspections sanitaires sont effectuées avant qu'un permis d'importation définitif soit délivré?
  2. Lorsque les importateurs se voient refuser un permis d'importation définitif, sont-ils informés de la raison de ce refus? Existe-t-il des voies de recours en cas de refus d'un permis d'importation?
-